

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil douze, le 25 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Denis BANDELIER, Daniel BOUR, Marcel BRUNGARD, Monique DINET, Xavier DOMON, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Hubert ECOFFEY, André HELLE, Jean-Claude JACOB, Daniel KUNTZ, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean-Marc PELLETIER, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER, **membres titulaires** et Patrice SCHWARTZENTRUBER, **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Arlette ECABERT, Gérard FESSELET, Claude GIRARD, Bernard LAVAL, Bernard LIAIS, Evelyne MANTEY, Sylvie MANZONI, Françoise PELCAT, Cédric PERRIN, Elghazi ZOUNDARI

**Avaient donné pouvoir** : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Jean-Jacques DUPREZ, Jacques BOUQUENEUR à Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET à Patrice SCHWARTZENTRUBER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Sylvie MANZONI à Christian RAYOT, Françoise PELCAT à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Claude JACOB, Elghazi ZOUNDARI à Pierre OSER.

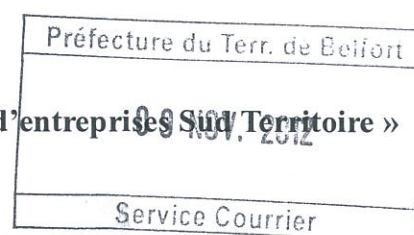
**Assistaient à la séance** : Messieurs Claude BRUCKERT, Eric GILBERT, Jean-Louis HOTTLET, Maurice NICOUD.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| 18 octobre 2012     | 18 octobre 2012  | En exercice           | 32 |
|                     |                  | Présents              | 20 |
|                     |                  | Votants               | 27 |

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Jean-Jacques DUPREZ est désigné.

**2012-06-17 – Subvention 2012 à l'association « Club des chefs d'entreprises Sud Territoire »**  
*Rapporteur : Christian RAYOT*



Le club des chefs d'entreprises du Sud Territoire a été créé le 17 juin 2011 dans les locaux et sous l'impulsion de la CCST.

Il s'est développé au cours de l'année 2012

Il est composée de chefs d'entreprises (industrielles, PMI, PME, commerçants, artisans et professions libérales) implantés dans le Sud Territoire qui souhaitent faciliter et organiser des réseaux de développements économiques et sociaux entre les entreprises de ce territoire

Comme cela est spécifié dans ses statuts, il a également pour objectifs :

- De permettre, de faciliter l'échange, la communication, par tout moyen entre ses adhérents
- De participer à tout mouvement, manifestation, évènement ou action susceptible d'influer positivement sur la vie économique et sociale des adhérents
- De rechercher l'amélioration des conditions liées à l'environnement, au développement durable de ses adhérents
- D'agir dans l'intérêt des entreprises
- Dans le cadre d'un développement durable, agir dans l'intérêt des chefs d'entreprises sur tous les problèmes économiques, sociaux ou environnementaux

A ce jour 35 chefs d'entreprises du sud Territoire sont membres de ce club.

Le champ d'intervention du club est spécifiquement dédié au périmètre de la CCST et entre pleinement dans la compétence développement économique de la CCST.

Au cours de l'année 2012, le club a organisé plusieurs manifestations, il est proposé l'attribution d'une subvention pour l'année 2012 de 9 000 € pour les actions initiées par le club pour l'année.

Cette association a présenté son bilan 2011 ainsi que son prévisionnel 2012.

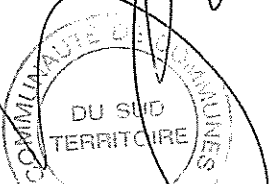
**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **d'accorder la subvention d'un montant de 9 000,00 € (neuf mille euros) pour l'association « Club des chefs d'entreprises du Sud Territoire »**
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits budgétaires nécessaires**
- **d'autoriser le Président à signer tout acte administratif, juridique et financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 09 NOV. 2012**  
**Et publication ou notification le 09 NOV. 2012**

Le Président,



Le Président,

A circular stamp with the text "COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DU SUD TERRITOIRE" around the perimeter. A signature is written over the stamp.

